



Compte rendu du Comité syndical du 8 octobre 2018

OBJET : *résumé des débats*

L'an deux mil dix-huit, le huit octobre à dix-huit heures quinze, le comité syndical s'est réuni en séance publique, salle du conseil à Gétigné, suite à la convocation de Monsieur François GUILLOT.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 27 septembre 2018, le comité a de nouveau été convoqué le 8 octobre 2018

Étaient présents :

Clisson Sèvre Maine Agglo	Communauté de communes Sèvre et Loire
M. Xavier BONNET M. Jean-Pierre BOUILLANT Mme Marcelle CHAPEAU M. Claude CESBRON M. François GUILLOT Mme Martine LEGEAI M. Benoist PAYEN M. Jean-Paul RICHARD M. Aymar RIVALLIN Mme Janik RIVIERE Mme Josette SCOUARNEC Mme Nelly SORIN	M. Thierry AGASSE M. Patrick BALEYDIER M. René BARON M. Maurice BOUHIER Mme Nicole LACOSTE M. Jérôme MARCHAIS M. Jean-Marie POUPELIN

Commune de Vertou	Commune de Basse Goulaine
Mme Michèle LE STER	

Étaient absents excusés :

Clisson Sèvre Maine Agglo	Communauté de communes Sèvre et Loire
M. Jean-Guy CORNU Mme Marielle JEANNEAU M. Albert MECHINEAU	M. Pierre BERTIN M. Paul CORBET M. Stéphane MABIT Mme Laurence MENARD

Pouvoirs :

Clisson Sèvre Maine Agglo	Communauté de communes Sèvre et Loire
M. Joël BASQUIN donne pouvoir à M. RIVALLIN M. Benoît COUTEAU donne pouvoir à F. GUILLOT	

Commune de Vertou	Commune de Basse Goulaine
M. Rodolphe AMAILLAND donne pouvoir à Mme CHAPEAU Mme Marie SLIWINSKI donne pouvoir à Mme LE STER	

Assistaient au titre des services :

Mme Lydie HERAULT VISSET, Directrice

Date de convocation : 4 octobre 2018

Nombre de membres : 49 en exercice (39 titulaires et 10 suppléants) : 20 présents

24 votants (dont 4 pouvoirs)

Votants au titre du pôle SCoT - Pays : 21 votants

Votants au titre du pôle Culture - Pah : 24 votants

1. Tarifs du Pays d'art et d'histoire - visites de groupe

A l'unanimité, les membres du comité syndical, adhérents au pôle Culture-Pah, décident de compléter la grille des tarifs des visites « Pays d'art et d'histoire » votés le 05/07/2016 pour les visites de groupe en créant un supplément pour les visites guidées dont la durée est de 3h à savoir :

- 1 € supplémentaire par personne pour les visites guidées pour un groupe adultes de 25 personnes ou plus
- un forfait de 25 € supplémentaire pour les visites guidées pour un groupe adultes de moins de 25 personnes

2. Convention avec le lycée Livet pour le partenariat avec le DSAA design sur l'accueil du Musée

A l'unanimité, les membres du comité syndical, adhérents au pôle Culture-Pah, autorisent le Président à signer une convention de partenariat avec le lycée Livet. Cette convention cadre les relations entre le Lycée (pôle Design et Arts Appliqués) et le Musée du Vignoble Nantais pour un projet d'étude sur les aménagements et l'accueil du public du Musée.

3. Demande de subvention ADEME : étude de faisabilité de la géothermie au Musée

Dans le cadre de la réhabilitation du Musée du Vignoble Nantais, il est envisagé la mise en place d'une installation géothermique en substitution de l'actuelle solution propane. Afin de valider la faisabilité et les hypothèses de dimensionnement, le syndicat souhaite faire réaliser les tests et études adéquates.

A l'unanimité, les membres du comité syndical, adhérents au pôle Culture-Pah, autorisent le Président à solliciter une subvention ADEME au titre des aides aux études pour des projets de géothermie.

4. Demande de subvention ADEME : réalisation d'une géothermie au Musée du Vignoble Nantais

Dans le cadre de la réhabilitation du Musée du Vignoble Nantais, il est envisagé la mise en place d'une installation géothermique en substitution de l'actuelle solution propane.

A l'unanimité, les membres du comité syndical, adhérents au pôle Culture-Pah, autorisent le Président à solliciter une subvention ADEME au titre des aides aux projets d'investissements géothermiques

5. Mission de Conseil en énergie partagé en Pays du Vignoble Nantais, Convention avec les collectivités participantes et demande de subvention FEADER 3ème année

Au titre de sa compétence « développement durable », le Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais met en place une mission de conseil en énergie partagé à destination des collectivités du territoire qui ont souhaité y adhérer.

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- Valider le budget et le plan de financement prévisionnels de la mission de Conseil en énergie partagé, pour la 3^{ème} année (1^{er} novembre 2017 – 31 octobre 2018)
- Autoriser le Président à :
 - Signer les conventions annuelles (année 3) avec les collectivités participantes,

- Solliciter pour cette troisième année de mission, une subvention FEADER au titre de la fiche action « rénovation énergétique du patrimoine (bâtiments) public » du programme Leader 2014-2020 ;
- Signer les documents nécessaires à la bonne mise en œuvre de cette demande d'aide : dossier de demande d'aide, convention et ses éventuels avenants, dossier de demande de paiement, ainsi que les annexes à ces documents.

6. Mission de Conseil en énergie partagé en Pays du Vignoble Nantais, création d'un poste

Au vu de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
 Au vu de la réponse du Secrétariat d'Etat chargé de la fonction publique, publiée dans le Journal Officiel Sénat du 24 avril 2008,
 Compte tenu de la durée du projet,
 Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, décide de créer un poste non permanent de conseiller en énergie partagé, à temps complet, pour une durée de 3 années, à compter du 1^{er} novembre 2018.
 Le conseiller en énergie partagé justifiera d'un niveau de formation bac + 2 avec expérience significative ou au minimum égal à bac+3
 Il sera rémunéré sur un indice compris entre les indices majorés 383 (échelon 1) et 503 (échelon 5) (indices bruts 434 et 597) de la grille des ingénieurs.

7. Demande de subvention ADEME pour le financement d'un 2ème poste de conseiller en énergie partagé

Dans le cadre du projet de création d'un deuxième poste de Conseiller en Energie Partagé (CEP) sur le territoire du Pays du Vignoble Nantais, le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- valider le plan de financement prévisionnel suivant pour le financement d'un deuxième poste de conseiller en énergie partagé :

Dépenses		Recettes	
Masse salariale	40000	Ademe poste	24000
Frais déplacement	1500		
Administration générale et formation	1000	Collectivités	23500
Démarches collectives : Visite, intervenant Animation scolaire	10000	Ademe démarches collectives	5000
Montant Total	52 500 €	Montant Total	52 500 €

- autoriser le Président à solliciter le soutien financier de l'ADEME.

8. Office de Tourisme du Vignoble de Nantes : proposition d'évolution tarifaire de la taxe de séjour 2019

Le vote sur l'évolution de la taxe de séjour n'ayant pu intervenir avant le 1^{er} octobre 2018, pour une application au 1^{er} janvier 2019, celui-ci est ajourné.



Fait à Clisson, le
 Le Président,

16 OCT. 2018

François GUILLOT